

ANNEE 2023

**SEANCE PUBLIQUE
DU 18 SEPTEMBRE 2023**

Délibération n°

2023078

Date de convocation : 14/09/2023

Date d'affichage : 21/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Pouvoirs : 6

Nombre de votants : 23

Vote : 23 (dont 6 pouvoirs)

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 18 septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 14 septembre 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Philippe ENSALES, M. Mikel AMILIBIA, Christian GARRIGUES

Mmes Valérie RECART, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Laure TRÉMOUILLE, Céline FAYS.

Absents excusés : Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Céline FAYS), Nathalie HARAN (pouvoir à Guénaël LE CAM), Emmanuelle DALLET (pouvoir à Valérie RÉCART), Marc PERRIER (pouvoir à Michel LAHORGUE), Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA

**OJ n° 12: Autorisation de passage sur les voies
communales du GR de Pays Tour du Labourd**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement de chemins de randonnée, la CAPB aménage et entretient le réseau d'itinéraires du Plan Local de Randonnées (PLR).

La CAPB a délibéré le 4 mars 2023 pour prendre la maîtrise d'ouvrage de l'ancien GR®8 entre Urt et Sare, aménagé en 2001 par le Département des Pyrénées-Atlantiques qui en a assuré la maintenance et l'entretien jusqu'en 2022. Cet itinéraire faisait partie d'un projet de grande itinérance sur la façade Atlantique impulsé par la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP). Seule la portion basque d'Urt à Sare a été aménagée et faute de continuité vers le nord, cet itinéraire n'a pas pu être mis en tourisme pour de l'itinérance.

En juillet 2022, la FFRP a homologué en GR®8 la totalité du sentier du littoral dans les Pyrénées-Atlantiques, entre les embouchures de l'Adour à Anglet et de la Bidassoa à Hendaye. Cette homologation a été accordée sous réserve d'engager une réflexion sur le GR®8 entre Urt et Sare.

A l'issue d'une concertation entre le Département et la Communauté d'Agglomération Pays Basque, il a été proposé d'opérer un transfert de maîtrise d'ouvrage du GR®8 actuel entre Urt et Sare du Département vers la CAPB.

L'objectif est de reprendre une partie du tracé entre Villefranque et Sare dans le cadre du GRP® (GR® de Pays) « Tour du Labourd » et de créer une liaison entre Anglet et Villefranque. Ce nouvel itinéraire permettra sur plusieurs jours de réaliser une itinérance au travers du Labourd en mettant en avant tous ses paysages et richesses patrimoniales : océan, rivières, campagne et montagne labourdine. Pour cela, il prendra support sur les itinéraires départementaux déjà en place (GR® 10 entre Sare et Hendaye et GR®8 sentier du littoral entre Hendaye et Anglet - carte en annexe).

Ce projet permettra à la CAPB d'aménager une offre de randonnée compatible avec les grands axes de la Stratégie tourisme durable à venir, accessible via plusieurs gares SNCF.

Le territoire de la commune de Bayonne est traversé par le futur GR® de Pays « Tour du Labourd » en empruntant les voies communales suivantes :

Itinéraire Anglet – Villefranque, traversée de Bassussarry :

- Voie verte de la Nive

→ Pratiques : pédestre, cycliste

Un balisage peinture destiné à canaliser le cheminement des usagers du GR®P ainsi que de la signalétique directionnelle seront installés en concertation avec les services techniques de la commune.

Il vous est proposé, après en avoir délibéré :

D'autoriser le passage du GR® de Pays « Tour du Labourd » dans la commune,

De s'engager à :

- Signaler à la Communauté d'Agglomération Pays Basque toute interruption provisoire du passage (travaux...)
- Autoriser la CAPB à procéder à l'aménagement (balisage et signalétique conformes aux normes de la Fédération Française de Randonnée Pédestre), la mise en valeur et l'entretien de l'itinéraire.

Fait à Bassussarry, le 18 septembre 2023.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

